

Département du Nord  
Arrondissement de Douai  
Canton d'Aniche

## COMMUNE DE DECHY



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DECHY

Le onze Avril deux mille vingt trois à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de DECHY s'est réuni, à la suite d'une convocation régulière envoyée le 05 AVRIL 2023, sous la présidence de Monsieur SZATNY Jean-Michel.

**Présents :**

Mesdames : MOUY Estelle, TABAKA Corinne, DELCOURT Patricia, ROGER Marie-France, CAUMONT Sylvie, BEAREZ Corinne.

Messieurs : SZATNY Jean-Michel, BROCHARD Gérard, AZEROUAL Lahcen.

Représentés : Mme PASTORET Monique (procuration donnée à Mme MOUY Estelle) Mme LEVRAY Claudine (procuration donnée à M. SZATNY Jean-Michel) M. JOOS Bernard (procuration donnée à Mme Marie-France ROGER).

Absents, excusés : Mme ARABEN Rabiah, Mme WALQUAN Laëtitia, M. GUERTIT Abdelaziz, M. ZACCARDI Aldo.

Secrétaire de séance : Mme Marie-France ROGER.

#### **Recrutement et rémunération du personnel d'encadrement pendant les acmsh (accueil collectif de mineurs sans hébergement) durant les mois de juillet et août 2023**

Suite à la décision de reconduire les ACMSH durant les mois de Juillet et Août 2023, Monsieur le Président signale à l'Assemblée qu'il convient de prévoir du personnel pour encadrer les enfants.

Si cela était nécessaire, l'accueil pourrait être organisé en adéquation avec le protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs sans hébergement, qui serait mis en place.

Il signale que selon le nombre d'enfants inscrits, des animateurs, directeurs, directeurs adjoints seront recrutés. Des contrats saisonniers seront établis.

Par ailleurs, selon le nombre d'enfants inscrits porteurs de handicap, 2 à 3 animateurs supplémentaires seront recrutés ainsi qu'un(e) assistant(e) sanitaire, si besoin, (selon les mesures sanitaires qui seront imposées).

Monsieur le Président propose que les animateurs soient rémunérés de la façon suivante :

.../...

<b>Fonction</b>	<b>Grade</b>	<b>Indice Brut</b>	<b>Indice Majoré</b>	<b>Forfait heures supplémentaires</b>
Animateur non diplômé ou stagiaire	Adjoint d'animation 1 <sup>er</sup> échelon	367	353	Néant
Animateur diplômé	Adjoint d'animation 8 <sup>ème</sup> échelon	387	354	Néant
Directeur Adjoint des ACM	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe 8 <sup>ème</sup> échelon	499	430	Forfait de 10 heures
Assistant(e) sanitaire				Néant
Directeur des ACM	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe 10 <sup>ème</sup> échelon	558	473	Forfait de 10 heures

La rémunération de l'ensemble du personnel se fera sur la base forfaitaire de 8 heures de travail par jour.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité,

**ACCEPTE :**

- l'organisation des ACMSH proposée par son Président pour les mois de Juillet et Août 2023,
- de prévoir du personnel d'encadrement et de direction pour les ACMSH de Juillet et Août 2023, comme défini précédemment ;
- la rémunération du personnel d'encadrement, de l'assistant(e) sanitaire, des directeurs et directeurs adjoints, selon la proposition faite par Monsieur le Président.

**DIT :**

- que les repas seront gratuits pour l'équipe d'animation, la direction, et les animateurs bénévoles.

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Michel SZATNY